

janvier 2015

Les Cahiers du **CEIDEF**

**Participation des parents
et services de protection de l'enfance**

Carl Lacharité

Les éditions



CEIDEF

LES CAHIERS DU CEIDEF

Participation des parents et services de protection de l'enfance

Carl Lacharité

janvier 2015

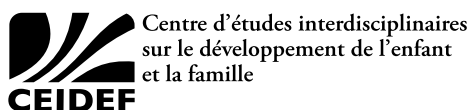
Participation des parents et services de protection de l'enfance.

Carl Lacharité

© 2015 CEIDEF/UQTR

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition de mentionner la source de la manière suivante :

Lacharité, C. (2015). Participation des parents et services de protection de l'enfance. Dans *Les cahiers du CEIDEF* (vol. 1). Trois-Rivières, QC : CEIDEF/UQTR.



CEIDEF

Département de psychologie
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
CANADA

819-376-5156

www.uqtr.ca/ceidef/

Le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille est un centre de recherche qui regroupe une quinzaine de chercheurs provenant de différents départements de l'UQTR. Le centre jouit d'une réputation internationale et développe de nombreux partenariats avec les milieux académiques, institutionnels et communautaires.

ISBN 978-2-9814002-2-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-9814002-3-9 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives du Canada, 2015

La rédaction de ce texte a été rendue possible grâce au soutien financier du Centre national de prévention du crime du Canada (CNPC) et du Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC).

Les éditions



CEIDEF

publication réalisée par
Les éditions CEIDEF

coordination : Marleen Baker

conception graphique,
mise en page :
Marc Ludvik

Merci aux assistants de recherche
qui ont fait une relecture
de différentes parties
de ce document :
Aurélie Baker-Lacharité
Maxime Pronovost
et Marie-Christine Plamondon.

principales polices de caractères :
Myriad Pro et Chaparral Pro

Les Cahiers du CEIDEF

Les Cahiers du CEIDEF constituent une collection de publications consacrées à des sujets reliés à la vie familiale, l'enfance, l'adolescence, la parentalité, la conjugalité et l'environnement sociopolitiques entourant les familles.

Le but des Cahiers est de mettre en valeur les connaissances tirées de la recherche sur ces sujets, notamment en sciences sociales, sciences humaines, sciences de la santé et sciences de l'éducation. Cette mise en valeur vise en particulier les travaux des chercheurs, des étudiants et des partenaires de milieux de pratique associés au Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF). Des travaux provenant de collaborateurs externes peuvent aussi faire l'objet d'un numéro des Cahiers. La mission de transfert de connaissances des Cahiers touche principalement un auditoire composé de professionnels (en formation ou en exercice), de gestionnaires d'établissements ou d'organismes, d'agents de planification et de mise en œuvre de politiques sociales et de décideurs publics.

Après de cet auditoire, les Cahiers visent trois objectifs spécifiques :

- ❖ **Diffuser des connaissances** sous forme de synthèses de la documentation et d'analyses de faits saillants sur un thème particulier, synthèses et analyses pouvant s'avérer pertinentes pour les acteurs de terrain;
- ❖ **Proposer une réflexion**, appuyée sur une argumentation étoffée, portant sur un thème particulier, réflexion qui ouvre de nouvelles perspectives ou explore des perspectives moins connues à propos de ce thème et qui suscite une mise en question ou un regard critique concernant les pratiques sociales actuelles entourant celui-ci;
- ❖ **Décrire, analyser des pratiques sociales** reliées à un thème particulier de façon à faire apparaître leurs fondements, leurs enjeux et leurs effets. Ces pratiques peuvent relever d'un large spectre d'actions cliniques/thérapeutiques, éducatives, psychosociales, mais aussi d'actions reposant sur une logique de développement des communautés (ou développement social local), de santé publique ou de politique publique.

Table des matières

vi	Liste des figures
vii	À propos de l'auteur
ix	Sommaire
1	Introduction
2	Position du problème
4	Les fondements d'une approche participative auprès des parents
5	__ La participation des parents : une course à obstacles
6	La centration sur les besoins des enfants et sur les conditions de réponse à ceux-ci
7	__ Se penser en termes de besoin
10	__ Besoins des personnes, politiques sociales et pratiques institutionnelles
15	Un dialogue parent-professionnel
21	Conclusion
23	Références

Liste des figures

- 9 Figure 1
Illustration de l'expression « avoir besoin de »
- 9 Figure 2
Illustration de l'expression « avoir un besoin de »
- 11 Figure 3
Schématisation de quatre territoires d'action étatique
dans la vie des individus dans les sociétés occidentales

Carl Lacharité, Ph. D.

est psychologue et professeur titulaire au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il dirige le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille. Il est aussi professeur associé à l'Université fédérale de Rio Grande au Brésil.

Tout au long de sa carrière, il a œuvré à développer des manières respectueuses et éthiques de travailler avec des familles en grande détresse, et ce, à partir de divers contextes institutionnels (protection de l'enfance, prévention psychosociale, action communautaire, etc.).

Ses travaux ont été publiés dans plusieurs revues internationales et servent actuellement de fondements au développement des services intégrés face à la négligence envers les enfants au Québec, en Europe et au Brésil.

Il est aussi étroitement impliqué dans le développement d'innovations sociales visant à valoriser la place des pères dans les services auprès des enfants et des familles et à développer des pratiques d'action communautaire auprès des familles.

À propos
de l'auteur

Ce texte s'attarde à répondre à deux questions : Comment concilier le mandat social de protection des enfants et l'impératif de faire participer les parents aux décisions institutionnelles découlant de ce mandat ? Quelles conditions institutionnelles et pratiques professionnelles permettent de prendre en compte les besoins des enfants tout en favorisant la participation active des parents ? Pour ce faire, le texte expose le paradigme central sur lequel repose les dispositifs de protection des enfants et montre que, pour favoriser et soutenir la participation des parents, un changement de paradigme est nécessaire. Ce paradigme de remplacement met l'accent sur la complexité de la démarche d'analyse et d'interprétation des besoins des enfants et les enjeux d'ordre identitaire qui touchent les parents chaque fois qu'il est question de leur enfant. Le concept de besoin est replacé dans un contexte sociohistorique à l'intérieur duquel il est mis en relation avec les concepts de développement personnel et de valeurs sociales. Le texte présente une application de l'approche participative dans l'analyse des besoins de l'enfant à partir d'extraits de conversation entre une professionnelle de la protection de l'enfance et une mère et un père dont les enfants ont été signalés pour une problématique de négligence. En conclusion, les questions de départ sont reformulées de la manière suivante : Comment le point de vue expérientiel des parents peut-il être considéré comme étant valide et pertinent face au point de vue institutionnel des professionnels ? Comment ces deux points de vue interprétatifs sur les besoins des enfants peuvent-ils entrer en dialogue pour constituer une compréhension plus large de la vie de ces derniers ? C'est sur la base de telles questions qu'une approche participative avec les parents peut se constituer.

Sommaire

note : Une version abrégée de ce texte est parue sous le titre « Approche participative auprès des parents en contexte d'autorité : une brève introduction » dans : Boutanquoi, M. (2011). Interventions sociales auprès des familles en situation de précarité. Paris : L'Harmattan. p. 63-72.

PDF

Dans cet écrit, je me propose d'aborder deux questions :

1

Comment, dans les dispositifs² de protection de l'enfance, arrive-t-on à concilier, d'une part, un mandat social d'intervention auprès des familles lorsque la plupart des autres mesures étatiques semblent avoir plus ou moins échoué et, d'autre part, l'obligation juridique de faire participer les enfants et les parents aux décisions institutionnelles découlant de ce mandat ?

² Le terme « dispositif » est utilisé ici dans le sens que Foucault (1994) et Agamben (2007) lui donnent. Il s'agit d'un « ensemble de praxis [pratiques], de savoirs, de mesures, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter – en un sens qui se veut utile – les comportements, les gestes et les pensées des hommes » (Agamben, 2007, p. 28). Dans le contexte de la protection de l'enfance, cet ensemble regroupe en particulier les établissements sociaux et judiciaires dont la responsabilité est de prendre en charge directement les

enfants dont la sécurité et le développement sont compromis et les conduites des adultes ayant causé cette compromission. Cet ensemble inclut aussi d'autres types d'établissement qui sont liés (par des lois, des règlements, des ententes formelles, etc.) au mandat de protection des enfants. Un dispositif n'est pas composé uniquement de ce regroupement d'établissements, il inclut aussi les discours et les formes de savoirs sur lesquels reposent la légitimité de ces établissements. Ainsi, comme nous le verrons plus loin, la finalité du dispositif de protection

Introduction

de l'enfance dans une société donnée n'est pas en premier lieu d'agir sur les enfants (même si des actions concrètes envers eux en découlent), mais plutôt, en fonction d'une représentation de leurs besoins, de « gouverner » les adultes qui en sont responsables. Par conséquent, le dispositif de protection de l'enfance n'est pas seulement concerné par les situations d'enfants maltraités, mais sert aussi à orienter les conduites de l'ensemble des adultes qui ont la responsabilité du bien-être d'un enfant dans une société.

2

Face à ces défis de conciliation, quelles conditions institutionnelles et quelles pratiques professionnelles permettent de prendre en compte les besoins des enfants et d'implanter des actions opportunes pour assurer leur bien-être tout en favorisant la participation active des parents ?

Ces questions ne sont évidemment pas nouvelles³. Cependant, elles ont principalement été examinées du point de vue des acteurs institutionnels ou à partir d'une posture neutre et désincarnée de chercheur. Peu de travaux se sont attardés à approcher ce problème sous l'angle des enfants et des parents eux-mêmes. Mon objectif est donc ici d'introduire cette perspective et d'en explorer les conséquences sur les modalités opératoires qui ont cours à l'intérieur des dispositifs de protection de l'enfance.

D'entrée de jeu, je me dois de souligner que les éléments de réflexion qui sont proposés ici reposent sur une lecture globale du fonctionnement des dispositifs de protection de l'enfance (en particulier

³ Voir notamment Chauvenet (1992) pour le contexte français, Frazer (1987) pour le contexte états-unien et Swift (1995) pour le contexte canadien.

de celui du Québec). Il faut toutefois noter que ces dispositifs évoluent à l'intérieur de ce que Bourdieu (1994, 2000) a appelé un champ social, c'est-à-dire un espace où se confronte une multiplicité de conceptions et de pratiques, certaines dominantes et d'autres dominées ou subjuguées, autour d'une série d'enjeux partagés. La thèse que je cherche à développer ici est que le projet de faire participer les parents à l'analyse et à la compréhension des besoins de leurs enfants ne peut se structurer essentiellement à partir de la perspective que les professionnels des dispositifs de protection de l'enfance ont de ces besoins. Pour que ce projet ait des chances de réussir, l'expérience des parents doit être considérée non pas en tant qu'information utilisée par les professionnels pour faire leur évaluation psychosociale, mais plutôt en tant que contribution centrale à la compréhension des besoins de leurs enfants. De plus, cette thèse renvoie au fait que l'idée même de « besoin » ne constitue pas une description de choses objectives, concrètes et mesurables dans la vie des enfants, mais évoque plutôt une série d'assertions produites par les adultes qui entourent ces derniers, assertions qui s'énoncent, s'inscrivent et se négocient nécessairement à l'intérieur d'un cadre que je qualifie de dialogique.

Position du problème

Dans le cadre de ce texte, l'expression « dispositif de protection de l'enfance » englobe l'ensemble des établissements de l'État chargés d'assurer le bien-être des enfants dans une société. Dans la terminologie de Fraser (1987), ce dispositif réfère à un appareil bureaucratique de type juridique-administratif-thérapeutique (*juridical-administrative-therapeutic state apparatus* — JAT). Cet appareil repose notamment sur la conception de l'État, développée par Althusser (1999), en tant que structure idéologique visant la régulation de groupes sociaux particuliers. Il se caractérise par un réseau d'institutions et de pratiques qui traduisent des enjeux politiques ayant trait à l'interprétation des besoins des personnes en termes de catégories de sens d'ordre juridique, administratif, thérapeutique ou scolaire. Au Québec, cela réfère évidemment aux établissements de protection de la jeunesse proprement dits, les centres jeunesse et les tribunaux de la jeunesse, mais aussi tous les autres établissements publics de services à l'enfance et à la famille, notamment les centres de la petite enfance, les centres de santé et de services sociaux, les écoles.

Ainsi, ces dispositifs, un peu partout dans le monde, reposent sur une double logique : une logique d'imputabilité juridique et administrative face au bien-être des enfants signalés à leur attention et une logique d'aide, de soutien et d'assistance (de nature sociale, éducative ou thérapeutique) à ces enfants et à leurs parents. Ce n'est pas d'hier que ces deux logiques ont été considérées comme étant difficilement conciliables et cette situation considérée comme entraînant des effets indésirables. Ces effets donnent lieu à des phénomènes qu'on en est venu à caractériser par des expressions telles que : absence de collaboration,

PDF

refus de collaborer, résistance au changement, absence de reconnaissance du problème, recours à la judiciarisation, gestion des risques, etc.

Des centaines d'experts (professionnels ou chercheurs), au cours des quatre dernières décennies, se sont penchés sur les meilleures manières d'intégrer de façon cohérente les deux mandats institutionnels qui fondent la légitimité sociale de ces dispositifs. Un large consensus s'est développé autour de deux constats interreliés.

Un premier constat est l'échec des États dans l'implantation de dispositifs de « monitoring total » de la conduite de parents jugés incompetents à s'occuper de leurs enfants⁴. Ainsi, contrairement à d'autres secteurs où des institutions totalitaires (ou s'en inspirant) ont été implantées avec un certain « succès » (par exemple, les prisons/pénitenciers ou les établissements psychiatriques), dans le secteur de la protection de l'enfance, les enjeux sur les plans juridique, administratif et clinique s'avèrent incompatibles avec des solutions de ce type.

⁴ Voir à ce sujet la démonstration de Brandon (2001).

Un second constat repose sur l'observation que, dans les sociétés occidentales modernes, les groupes familiaux constituent les contextes les mieux placés pour assurer la sécurité et soutenir le développement des enfants et que les rapports de filiation à l'intérieur desquels ces derniers s'inscrivent font intimement partie de la construction identitaire des personnes⁵. Ainsi, à l'intérieur de ces sociétés, le déplacement de l'enfant à l'extérieur de son groupe familial de base et le « dé-tissage » identitaire que cela implique, même si ce sont parfois des mesures nécessaires, s'avèrent être des opérations extrêmement délicates et, dans un contexte où les connaissances et la « technologie sociopsychologique » à ce sujet demeurent encore tout à fait fragmentaires, hautement risquées.

⁵ L'idée que le groupe familial constitue une cellule de base dans les sociétés est souvent exprimée de manière universaliste : cet argument laisse entendre qu'il s'applique à toutes les formes de société et à toutes les époques de la civilisation humaine. J'adopte ici un autre point de vue, historiquement et socialement centré : cet argument caractérise la situation actuelle dans les sociétés de type occidental.

Ces deux constats ont littéralement forcé certains experts⁶ à penser autrement les situations de maltraitance et à prendre du recul par rapport à ce qu'on pourrait appeler le mythe fondateur de la protection de l'enfance en occident : **protéger les enfants contre la brutalité, la bestialité et l'immaturité des adultes**. Ce mythe, loin d'être obsolète, sert encore aujourd'hui de principal ancrage aux modalités opératoires caractérisant les dispositifs de protection de l'enfance dans plusieurs pays (Young-Bruehl, 2011). Ainsi, ce mythe a contribué à créer un « jeu de langage »⁷ à l'intérieur duquel les enfants sont désignés, par les participants à ce jeu (les intervenants, les juges, les acteurs des médias, les enfants eux-mêmes, les parents eux-mêmes, etc.), comme des victimes (voire des proies) et les parents comme étant des criminels ou des malades. À l'intérieur d'un tel jeu de langage, des métaphores de type judiciaire ou médical sont utilisées pour cadrer et interpréter les actions institutionnelles envers les enfants et les parents. Dès lors, font partie du lexique habituel en protection de l'enfance des termes tels que : enquête, matérialité des faits, informations précoc-

⁶ Par exemple : Anderson et Gehart (2007), Berg (1994), Berg et Kelly (2000), Buckley et Decter (2006), Jenkins (1990), Lacharité (2005a), Madsen (2007), Pennell et Anderson (2005), Prilleltensky, Nelson et Peirson (2001a), Ward et Rose (2002), Wise (2005), White (2007) et White et Morgan (2006).

⁷ Cette expression est celle de Wittgenstein (1980, 2004). Elle sert à évoquer le pouvoir du langage à littéralement construire les réalités à l'intérieur desquelles nous vivons nos vies quotidiennes et à en fournir les règles qui balisent la conduite humaine. Les travaux du philosophe Rorty (1979, 1989, 1999) et du psychologue Shotter (1993) apportent aussi un éclairage intéressant sur cette idée de construction sociale de l'existence humaine qui servira de base philosophique à l'approche présentée plus loin dans ce texte.

cupantes, signalement, application des mesures, traitement, évaluation, diagnostic, troubles de personnalité, retards développementaux, traumatismes, carences, négligence, etc.

Quel est le principal objectif sociopolitique des actions ou tactiques employées par les dispositifs de protection de l'enfance immergés dans un tel jeu de langage ? Ou, pour rester cohérent avec les métaphores judiciaires et médicales évoquées plus haut, quel est leur principal adversaire ? La réponse à cette question s'avère évidente : le principal adversaire de ces dispositifs est **la parentalité hors de contrôle et déraillée par rapport à un ensemble d'idées dominantes, historiquement et socialement constituées, au sujet des enfants et des parents**. Partant de là, l'objectif institutionnel poursuivi se précise : ces dispositifs visent à produire un discours portant sur une façon particulière d'être et d'exister dans les rapports intergénérationnels entre adultes et enfants et à produire des pratiques de gestion ou de gouvernement des individus (parents et enfants) en fonction de ce discours.

Les fondements d'une approche participative auprès des parents

Il faut concevoir l'apparition et le développement d'idées évoquant la participation des parents, leur mobilisation ou encore le développement de leur pouvoir d'agir dans le cadre des mandats des dispositifs de protection de l'enfance en occident non pas comme étant un simple ajustement de leur discours et de leurs pratiques à des réalités sociopolitiques contemporaines, mais plutôt comme une véritable rupture par rapport au paradigme central qui les fonde. Cette rupture paradigmatique introduit un nouveau jeu de langage à l'intérieur duquel la réponse sociale et institutionnelle aux situations de maltraitance n'est pas, en premier lieu, de protéger les enfants contre les adultes qui en assument la **responsabilité individuelle** lorsque ces derniers sont considérés comme ayant échoué à remplir minimalement celle-ci (par exemple, par des conduites abusives sur le plan physique, sexuel ou psychologique ou des conduites négligentes). Elle repose plutôt sur le constat anthropologique qu'on ne peut retirer à un être humain son humanité, mais que, dans certaines conditions d'existence, il est impossible de faire un bel être humain⁸. En conséquence, de telles idées suggèrent que le mandat des dispositifs institutionnels de protection de l'enfance devrait s'appuyer plutôt sur l'intervention de l'État dans le soutien aux groupes familiaux et aux communautés locales face à leurs **responsabilités collectives** d'assurer le bien-être des enfants, notamment à travers des pratiques de médiation et de participation conférant aux représentants de l'État une autorité « éthique » dans les situations où ce bien-être est compromis par les décisions et les actions des adultes de leur entourage⁹.

⁸ Voir notamment l'ouvrage magistral de Turnbull (1987). Ce travail démontre brillamment l'impact de la dégradation du contexte de vie des personnes comme facteur causal dans la constitution de ce que l'on appellerait en occident des troubles de personnalité, des conduites antisociales et abusives et des problèmes sociaux. Plus près de nous, Bédard (1998) a repris une forme similaire d'argumentation pour montrer le rôle de la détresse sociale dans l'apparition et le maintien des situations de maltraitance envers les enfants.

⁹ Voir notamment l'ouvrage de Frey-mond et Cameron (2006). Cet ouvrage décrit trois formes de dispositifs institutionnels : les dispositifs de protection de l'enfance tels qu'on les connaît dans le monde anglo-saxon, les dispositifs de soutien aux familles tels qu'on les rencontre dans des pays comme la France, l'Allemagne et la Suède et les dispositifs de soutien aux communautés locales tels qu'on les rencontre dans les cultures aborigènes.

Prise hors de ce cadre paradigmatique alternatif, l'idée de la participation des parents dans les situations où la sécurité et le bien-être des enfants sont en jeu devient inexorablement dénaturée. Cette participation se réduit à des conduites de conformité attendues des autorités juridiques, administratives et cliniques : participer signifie penser, dire et faire ce qu'on attend de nous en tant qu'usagers d'un dispositif chargé d'imposer une forme de discours normalisant sur l'enfant et le parent. La résistance ou l'obstruction des parents à jouer le jeu qu'on leur propose devient évidemment l'antithèse de cette participation-conformité. Ces réactions sont habituellement interprétées, au même titre que plusieurs autres comportements parentaux, de manière à disqualifier les parents face aux attentes institutionnelles à leur égard. Ainsi, appliquée dans un tel contexte, l'idée originale de participation des parents produit, dans les faits, une extension et une prolifération des mécanismes de jugements sociaux et cliniques, c'est-à-dire l'exact opposé du but explicitement exprimé initialement par ce concept. La démonstration de ce genre de retournement a été faite de manière éloquente par Foucault (1997, 1999, 2003) face aux dispositifs de psychiatrie et de santé mentale dans les pays occidentaux. Elle a été enrichie par les travaux de plusieurs autres experts, notamment Castel (1981), Di Vittorio (2005) et Colucci (2005).

La participation des parents : une course à obstacles

Les idées de participation des parents et de développement de leur pouvoir de décider et d'agir rencontrent également divers obstacles lorsqu'on tente de les appliquer dans des établissements qui sont moins directement impliqués dans l'évaluation et la prise en charge de situations de mauvais traitements (par exemple, au Québec, les centres de santé et de services sociaux, les services de garde ou les écoles). Actuellement, plusieurs de ces établissements endossent officiellement des principes « pro-participation » ou « pro-empowerment » face aux pères et aux mères des enfants auxquels ils rendent des services. Toutefois, leurs pratiques auprès des parents ne s'alignent pas toujours sur ces principes (Lacharité, 2009). Au moins sept types d'obstacles rendent difficile, pour les intervenants et les équipes d'intervention, l'application des éléments essentiels d'une approche participative avec les parents :

- 1 La présence d'une distance sociale entre, d'une part, la majorité des parents recevant des services et, d'autre part, la majorité des professionnels à qui l'on confie le mandat d'intervenir, distance qui implique des « formes d'existence » souvent très différentes à l'intérieur de la même société (Lacharité, de Montigny, Miron, Devault, et coll., 2005);
- 2 Le spectre de la collusion des professionnels avec les conduites « problématiques » des parents si le genre de rapprochement nécessaire à la mise en œuvre d'une approche participative s'effectue (Forrester, McCambridge, Waissbein, et Rollnick, 2008);

- 3 L'évacuation à peu près systématique des préoccupations parentales qui ne sont pas directement en lien avec le mandat des professionnels et qui n'entrent pas spécifiquement dans les catégories institutionnellement centrées (Lacharité et coll., 2005);
- 4 La présence d'un discours institutionnel « objectivant » envers les parents et de pratiques professionnelles de « personnification » des problèmes qui déclenchent l'action des établissements de services (Lacharité, 2005b, 2008);
- 5 La présence, à l'intérieur des établissements, de structures d'imputabilité pour les professionnels de type « *bottom-up* » — en direction de la hiérarchie juridique et administrative — plutôt que « *top-down* » — en direction des parents et des enfants eux-mêmes (Lacharité, 2005b, 2008);
- 6 Une « littéracie » expérientielle limitée ou restreinte des parents impliqués dans les services de protection de la jeunesse. C'est notamment sur cette capacité et compétence expérientielle que repose le développement conceptuel et éthique nécessaire à l'exercice du rôle de parent dans nos sociétés modernes (Crittenden, 2008);
- 7 Une méfiance des parents quant aux conséquences liées aux expressions de soi à l'intérieur d'un contexte institutionnel sur lequel ils ont peu de contrôle (Lacharité et coll., 2005).

La centration sur les besoins des enfants et sur les conditions de réponse à ceux-ci

La section précédente a mis en évidence deux éléments. Le premier de ces éléments est que l'évolution des dispositifs de protection de l'enfance dans les sociétés occidentales repose sur la cohabitation et la confrontation de différents courants de pensée plus ou moins cohérents les uns par rapport aux autres (Grevot et Lacharité, 2009) et que l'idée de faire participer les parents aux décisions et aux actions qui influencent leur vie et celle de leurs enfants a émergé en marge du courant dominant, et ce, même si, dans les discours officiels, on peut repérer des traces concrètes de certains principes reliés à cette idée.

Le second élément est que l'application d'une approche centrée sur la participation des parents est une opération truffée d'obstacles à l'intérieur du dispositif de protection de l'enfance dans les pays tels que le Canada. Ces obstacles permettent en quelque sorte de caractériser la difficile migration d'un paradigme fondé sur la protection des enfants contre leurs parents et leurs conduites jugées individuellement irresponsables vers un paradigme alternatif fondé plutôt sur le soutien aux groupes familiaux et aux communautés locales dans leur responsabilité

PDF

collective d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Ces obstacles reposent sur au moins deux défis : celui de construire une compréhension écosystémique des situations de maltraitance et de maintenir une telle perspective dans les pratiques institutionnelles (Browne et Lynch, 1998) et celui de prendre véritablement en compte le point de vue des parents dans les diverses opérations institutionnelles (Lacharité, 2009).

Ainsi, une approche participative avec les parents vise, en premier lieu, à introduire et intégrer les multiples niveaux de réalité et points de vue qui entrent en jeu dans les décisions et les actions destinées à répondre aux besoins des enfants. La complexité de cette opération est toutefois grandement minimisée dans le contexte de l'organisation actuelle des services et exige une attention particulière aux effets concrets suscités par la présence des professionnels, et des obligations qu'ils ont le mandat de remplir, dans la vie des parents et des enfants.

Se penser en termes de besoin

La pierre angulaire d'une approche participative avec les parents dans les situations de protection de l'enfance est probablement constituée par les efforts sociopsychologiques visant à penser l'enfant en termes de besoins. Cette opération, en apparence relativement simple, revêt cependant un degré de difficulté souvent mal reconnu notamment parce que le concept de besoin comporte en lui-même des enjeux d'ordre philosophique — c'est-à-dire pour l'ensemble des êtres humains — et politique — c'est-à-dire pour chaque personne en particulier (Duane, 1982; Fraser, 1987; Hamilton, 2003; McCloskey, 1976; Midgley, 1983).

Cette section tente de démontrer que toute tentative de détermination des besoins d'un enfant dans une situation mettant en doute sa sécurité, son bien-être ou son développement constitue une action hautement délicate qui engage les parents et les professionnels dans des rapports de pouvoir qui comportent inévitablement de multiples enjeux sur les plans personnel, social et culturel. La reconnaissance de cette multiplicité d'enjeux et de pratiques — plutôt que leur simplification ou minimisation — constitue le principal levier permettant de favoriser la participation des parents aux conversations institutionnelles qui portent sur l'enfant, sur les adultes de son entourage — incluant les parents eux-mêmes — et sur l'environnement familial et social dans lequel ces personnes vivent et se développent.

À peu près tous les grands philosophes occidentaux — de Platon à Arendt en passant par Kant, Locke, Stuart Mill et Marx — se sont penchés sur la question des besoins humains. En fait, il s'agit d'un thème récurrent dans le domaine de la philosophie sociale et politique. Cette idée de besoin a notamment été distinguée de celle de droit, de désir, d'intérêt, d'attente et de pulsion. Or, un des éléments qui caractérisent et distinguent la notion de besoin est son rapport étroit à l'idée de développement de la nature humaine. Ainsi, si le développement des potentia-

lités de l'être humain n'est pas considéré comme un but valable sur le plan social et politique, tout le discours sur les besoins devient inapplicable. Le concept de besoin est donc directement lié à tout ce qui peut favoriser (ou, au contraire, nuire) de manière significative à la survie, au développement et au bien-être de l'être humain et, par conséquent, à tout ce qui peut avoir une valeur primordiale pour l'existence humaine.

La conception moderne de l'idée de « besoin individuel » est associée à trois courants sociaux. Le premier repose sur la montée du **souci de soi** (certains parleraient plutôt de la fascination de soi) dans les sociétés contemporaines. Le second de ces courants s'appuie sur la prolifération de **techniques du soi** telles qu'on les retrouve en psychologie, en psychanalyse, en médecine et en éducation. Finalement, le dernier courant se fonde sur l'utilisation du concept de **développement** pour expliquer les changements (physiologiques et psychologiques) chez les êtres vivants. Dès lors, un être vivant est conçu comme n'étant jamais juste ce qu'il est ici et maintenant; il est aussi un projet — pouvant se manifester comme une promesse (de croître, de devenir meilleur) ou, à l'opposé, comme une menace (de s'étioler, de s'empirer) — de devenir autre chose dans le futur.

Concevoir la nature humaine dans une telle perspective — c'est-à-dire comme **un projet à réaliser** — est une idée ayant des racines profondes dans la civilisation occidentale. Elle est notamment à l'origine des concepts de démocratie et de droits humains. Il est cependant relativement récent dans l'histoire de notre civilisation que cette conception en est venue à s'appliquer pour tous, ici et dans le présent¹⁰. Dès lors, la notion de besoin, tant sur le plan logique que conceptuel, repose intimement sur un ensemble de jugements de valeur — partagés de manière plus ou moins étendue et cohérente à l'intérieur d'une collectivité — à propos de l'existence humaine et des potentialités des êtres humains. Elle n'est pas simplement liée l'observation de certains faits à propos de la survie de ces derniers. Par exemple, dire que, pour qu'un enfant survive et se développe comme individu, il a besoin d'ingérer une quantité minimale de calories est un fait observable. Dire cependant que l'enfant a un besoin d'alimentation implique, premièrement, une prise de distance, à la fois individuelle et collective, par rapport à ce fait particulier pour englober non plus uniquement ce qui est immédiatement observable, mais aussi ce qui est prévisible (donc, en principe, non observable dans l'immédiat). Cela implique, deuxièmement, une forme d'analyse sociocognitive de ce qui constitue cet enfant comme un être à l'état de projet et, par conséquent dans ce cas particulier, de ce qu'une alimentation jugée adéquate permet d'ouvrir comme possibilités pour lui (et, *a contrario*, de ce qu'une alimentation inadéquate peut oblitérer comme possibilités de réalisation en tant qu'individu et en tant que membre actif d'une collectivité).

¹⁰ Pendant des siècles et même des millénaires, cette idée de nature humaine en tant que projet à réaliser — et les concepts qui en découlent (démocratie, droits, justice, etc.) — n'a pas été appliquée à tous, mais a concerné seulement certains groupes sociaux (les citoyens, les nobles). Elle n'a pas non plus été appliquée ici et maintenant ou dans un futur proche, mais, sous l'impulsion des systèmes de croyances judéo-chrétiennes (notamment avec l'idée de salut), s'appliquait davantage à la vie après la mort, au paradis.

Il est donc nécessaire de distinguer l'expression « **avoir besoin de** » de l'expression « **avoir un besoin de** ». La première expression sert à caractériser un mode de relation entre une personne et son environnement. Par exemple, la Figure 1 illustre l'idée que, pour survivre et se développer, les enfants ont besoin de la présence et des soins de leurs parents.

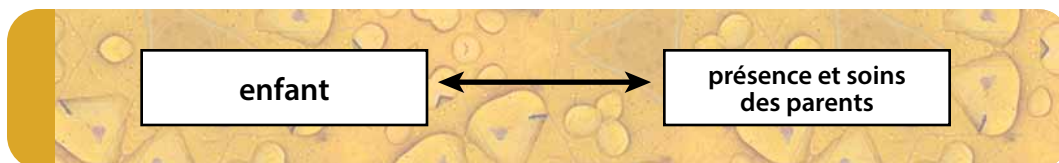


Figure 1 – Illustration de l'expression « **avoir besoin de** »

La seconde expression introduit une chose virtuelle — un besoin — dans l'environnement de la personne et permet à cette dernière, et aux autres personnes concernées, de se constituer de manière médiatisée par rapport à cet environnement. Par exemple, la Figure 2 illustre l'idée que, pour survivre et se développer, les enfants ont des besoins d'affection, de protection et de soins qui peuvent être répondus par leurs parents. Ainsi, il ne s'agit plus d'être présent et de s'occuper de nourrir, de laver, de réconforter, etc. les enfants. Il s'agit de leur donner des « soins », de « l'affection », de la « protection », etc. Cela renvoie à la nécessité, pour les personnes impliquées dans cette forme de compréhension d'elles-mêmes et des autres, de constituer conceptuellement ces choses virtuelles que l'on appelle des besoins et de les appliquer à leur vie ou à celle de leurs proches.

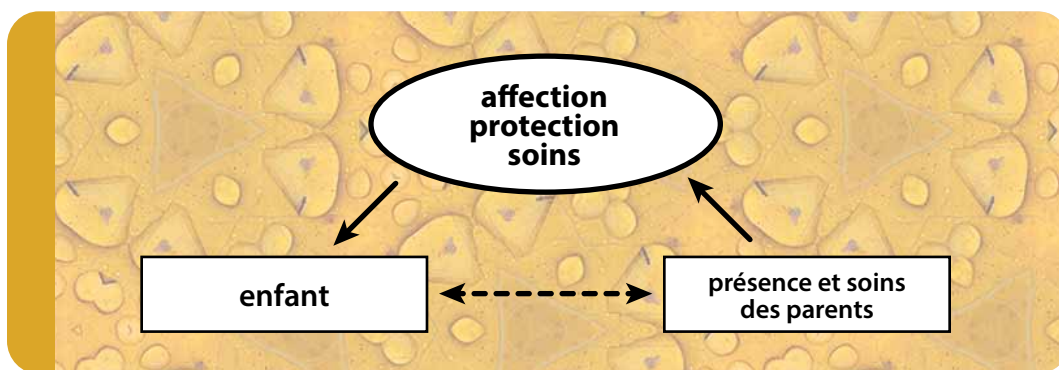


Figure 2 – Illustration de l'expression « **avoir un besoin de** »

Cette prise de distance et cette analyse sociocognitive peuvent sembler absentes ou inutiles lorsqu'on se penche sur des besoins qui sont facilement reliés à des faits observables simples (manger, boire, respirer, dormir, etc.), ce que Maslow (1970, 1982) a appelé des besoins de base ou physiologiques. Cette démarche sociocognitive semble toutefois beaucoup plus présente et apparente lorsqu'il s'agit de déterminer des besoins qui reposent sur des situations complexes difficilement observables qui concernent, par exemple, d'autres éléments conçus comme

inhérents au projet humain, tels la sécurité, l'affection, l'estime et l'accomplissement de soi. Dans ces situations, il est relativement aisé de se rendre compte du rôle que joue la conception de la vie humaine « d'une certaine manière », socialement et historiquement ancrée dans une forme d'interprétation de ce qui est nécessaire pour constituer un être humain. Ainsi, les normes ou les « standards » découlant des conditions de vie largement répandues dans certains groupes dominants à l'intérieur d'une société donnée en viennent à constituer des valeurs servant de fondements à l'interprétation de ces besoins complexes, ceux-ci étant aisément associés à ce qui est considéré comme relevant de la nature humaine en tant que projet individuel et social. Dans ce contexte, les besoins humains réfèrent donc aussi aux « choses » que la plupart des personnes d'une collectivité possède à un moment donné, choses qui sont conçues comme étant nécessaires pour fonder une existence humaine digne et valable (par exemple, besoin d'un revenu minimal sous forme de salaire ou de prestation de l'État, besoin d'un logement adéquat en fonction des conditions climatiques et des normes socioculturelles d'hygiène, besoin d'une instruction minimale, besoin d'attention et d'affection de la part de l'entourage immédiat, besoin de se sentir reconnu, etc.). Selon cette perspective, il n'existe pas de besoin qui ne soit d'une importance plus ou moins capitale non pas uniquement sur le plan individuel, mais aussi sur le plan social. Chaque fois qu'on énonce un besoin, cet énoncé repose sur une opération cognitive et sociale qui réfère à un jugement portant sur la valeur du ou des éléments qui le constituent. Cette énonciation implique également que l'on fait partie d'un groupe social qui donne un sens et accorde une valeur à ce que ce besoin évoque.

Besoins des personnes, politiques sociales et pratiques institutionnelles

Considérant la complexité de la démarche cognitive et sociale sous-jacente au fait de penser l'être humain en tant que projet et, par conséquent, en termes de ses besoins, il n'est pas surprenant de constater que ce phénomène est relativement récent dans l'histoire des sociétés occidentales et qu'il est étroitement lié au développement de celles-ci et, en particulier, à ce que Castel (1995, 2003, 2007) et Strobel et Castel (2008) ont appelé les États sociaux, c'est-à-dire les nations qui élaborent des politiques sociales pour répondre à des préoccupations telles que l'exclusion, la pauvreté, l'itinérance, la maltraitance des enfants, les handicaps et ainsi de suite. « Ces États ont peu à peu défini, sur les plans juridique et administratif, des zones ou des territoires d'action sociale et, par le fait même, codifié de manière correspondante des configurations de pouvoirs et de rôles sociaux » (Fraser, 1987 : 105-106)¹¹. Les deux premières de ces zones définissent ce qu'on peut appeler le **territoire privé** et le **territoire économique**. Le territoire privé codifie notamment le ménage ou la famille et le rôle des individus dans cet espace (mère, père, fils, fille, frère, sœur, etc.). Le territoire économique, quant à lui, codifie le rôle de personne juri-

¹¹ "(...) governments have defined legally secured arenas of societal action. In doing so, they have at the same time codified corresponding patterns of agency and social roles".

L'analyse présentée dans la suite du présent texte repose étroitement sur cette conceptualisation développée par Fraser.

dique ayant le pouvoir d'entrer dans des échanges commerciaux, financiers et économiques. Une troisième zone définit ce qu'on peut appeler le **territoire de la participation politique** et, par conséquent, codifie le rôle de citoyen dans la société.

Il faut mentionner que, historiquement, ces trois zones sociales ont principalement interpellé un groupe particulier de personnes dans les sociétés occidentales : les hommes adultes dans leur rôle de chef de famille,

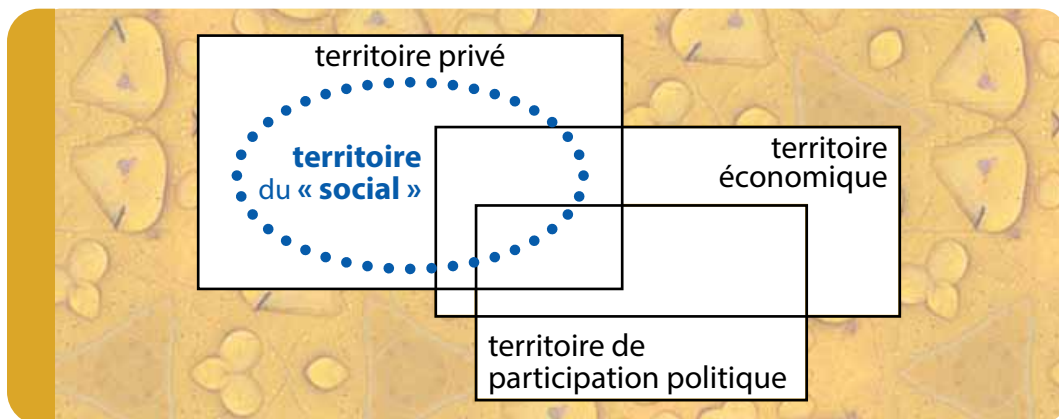


Figure 3 – Schématisation de quatre territoires d'action étatique dans la vie des individus dans les sociétés occidentales

de propriétaire ou travailleur et de citoyen ou électeur. Les femmes et les enfants ont été peu concernés par la constitution de ces trois zones sociales (ou l'ont été indirectement dans des rapports de subordination ou d'assujettissement envers les hommes). C'est la constitution d'une quatrième zone sociale, structurée autour de ce qu'il est convenu d'appeler « le social », qui interpelle plus directement les femmes et les enfants dans les sociétés occidentales. Il s'agit d'un territoire d'activités étatiques caractérisées principalement par des interventions destinées à agir sur certains aspects particuliers du territoire privé : les relations interpersonnelles et la fonction de « caring » à l'intérieur des ménages ou des familles (voir Figure 3). Ce territoire d'action gouvernementale touche à un point tel les femmes qu'il peut être aisément (re)nommé le **territoire féminin**. Il concerne et codifie en particulier le rapport que les femmes entretiennent, à l'intérieur de leur famille, avec les personnes ne pouvant prendre soin seules d'elles-mêmes (les jeunes enfants, les malades et les personnes âgées) et avec les hommes adultes (leur partenaire masculin, leur époux, leur père, leurs fils majeurs) qui sont tout à fait en mesure de prendre soin d'eux-mêmes, mais envers lesquels des obligations traditionnelles sont attendues¹².

¹² Voir en particulier les travaux de Lacharité (2006a) et McMahon (1999) qui mettent en évidence simultanément les progrès sociaux relatifs à la division des tâches, dans le domaine domestique, entre les femmes et les hommes au cours des cinq dernières décennies et les aspects liés au genre, qui demeurent toujours aujourd'hui inéquitables et inégalitaires.

C'est à l'intérieur de cette zone du « social » que s'est développé le discours institutionnel sur les besoins des enfants (Turmel, 2008). Qui mieux que les enfants représentent la nature humaine à l'état de projet

13 Une autre cible historiquement importante dans l'élaboration de cette forme de discours est aussi les personnes souffrant de problèmes de santé ou de handicaps. C'est pourquoi les travaux dans le domaine de la santé (en particulier, les sciences infirmières et les sciences de la santé publique) ont beaucoup contribué à structurer le discours institutionnel sur les besoins humains dans les sociétés occidentales.

Au XX^e siècle, nous avons assisté à la création d'un véritable consortium « santé-social » comme principal agent de développement de cette forme de discours.

et dont l'existence peut être à peu près exclusivement conçue en termes de leurs besoins et de la réponse contingente à ceux-ci ? Les enfants sont donc devenus posément les principales cibles de ce discours sur les besoins humains¹³. Il faut cependant souligner que si les enfants sont la cible des discours (institutionnels ou médiatiques) sur leurs besoins, ce sont, dans cette même foulée, les adultes qui ont une responsabilité directe à l'égard de la réponse à ceux-ci qui font l'objet de ce discours. Ici, la position des femmes/mères s'avère particulièrement significative : le discours social sur les besoins des enfants constitue inévitablement, dans le contexte actuel, un discours sur les responsabilités des femmes (mères, grand-mères, éducatrices, institutrices, infirmières, travailleuses sociales, etc.) à l'égard de la sécurité, du bien-être et du développement des enfants. Ce n'est que tout récemment que la question des besoins des enfants en est venue à concerner et à codifier plus directement la conduite des hommes (pères, grands-pères, professionnels masculins, etc.), notamment avec l'élaboration du concept d'engagement paternel (Allen et Daly, 2005; Lacharité, 2004, 2006b; Turcotte, Dubeau, Bolté, et Paquette, 2001).

Tout discours social sur l'être humain, sur sa nature, ses besoins ou ses droits, repose sur des interprétations hautement politiques au sens où ces interprétations sont nécessairement multiples, qu'elles font rarement l'unanimité entre les personnes et groupes sociaux concernés et qu'elles sont inévitablement contestables et contestées. Le champ social de la protection des enfants et de la réponse à leurs besoins doit être conçu comme une telle arène politique (Fraser, 1987; Grevot et Lacharité, 2009; Prilleltensky, Nelson et Peirson, 2001b; Swift, 1995). Or, les dispositifs de protection de l'enfance, qui représentent un groupe d'acteurs parmi d'autres à l'intérieur de cette dynamique discursive sur les besoins des enfants, ont tendance à positionner ces derniers de même que les adultes ayant une responsabilité directe à leur égard — les mères, mais aussi les pères et autres membres de l'entourage immédiat — comme étant des sujets de leurs actions institutionnelles, c'est-à-dire comme étant assujettis ou soumis à la définition et à l'interprétation que les autorités institutionnelles donnent à ces besoins. Plusieurs modalités opératoires distinctives découlent évidemment de la constitution des enfants et des parents en tant que sujets et de la constitution des acteurs institutionnels en tant qu'autorités juridiques, administratives et cliniques (Grevot et Lacharité, 2009; Lacharité, 2009). Mentionnons, à titre d'exemple de modalité opératoire, la pratique de traduction des expériences personnelles et familiales en catégories de sens pertinentes à l'intérieur des contextes institutionnels. Les besoins des enfants ont ainsi tendance, dans ces contextes, à être interprétés comme des manques référant à des actions ou à des services que les dispositifs institutionnels peuvent fournir ou sur lesquels ils pensent pouvoir agir. De plus, l'interprétation institutionnelle des besoins des enfants a aussi tendance à être construite comme n'étant pas une interprétation, mais plutôt comme

étant une évaluation objective des faits concernant l'enfant et sa famille. Ce faisant, ce procédé sert notamment à rendre incontestables, par les enfants et les parents, les énoncés produits par les professionnels dans le cadre de l'exécution de leur mandat. De telles pratiques d'objectivation de la vie de l'enfant et de ses parents sont un autre exemple des modalités opératoires des dispositifs de protection de l'enfance.

Un autre aspect qu'il faut considérer dans l'interprétation des besoins des enfants s'appuie sur le fait qu'au cœur même du concept de besoin, on retrouve la notion de l'être humain à l'état de projet. Cela implique que tout discours sur les besoins d'un individu est nécessairement un discours de nature identitaire. L'interprétation des besoins d'une personne ouvre inexorablement sur l'interprétation de son identité. Comme il est souligné plus haut, le discours sur les besoins des enfants est intimement lié à une autre forme de discours sur la conduite des parents (et, en particulier, des mères); par conséquent, toute interprétation des besoins d'un enfant constitue aussi une interprétation de l'identité de cet enfant et des personnes qui en ont la responsabilité directe. C'est pourquoi, dans les situations de protection de l'enfance, les affirmations que les professionnels peuvent faire à propos des besoins d'un enfant sont inévitablement des affirmations de nature identitaire à propos de ses parents. C'est pourquoi aussi, dans ces situations, la participation des parents à la réflexion sur les besoins de leur enfant engage nécessairement leur identité personnelle et sociale. C'est pourquoi, finalement, il faut considérer que les actions auprès des parents découlant des dispositifs actuels de protection de l'enfance constituent, du moins partiellement, des opérations de normalisation sociale avec leur composante de désignation sociale et leur composante de gouvernance et de réforme des individus.

J'arrive ainsi à la même conclusion que les psychanalystes lorsqu'ils soulignent les aspects narcissiques liés au fait d'être le parent d'un enfant (Young-Bruehl, 2011). Les implications de mon analyse sont cependant différentes. La participation des parents à la compréhension des besoins de leurs enfants n'est pas considérée ici comme étant liée à un travail intrapsychique permettant à ces parents de prendre une distance psychologique par rapport à des pulsions primaires d'ordre narcissique. Elle est plutôt conçue comme étant liée à un travail dialogique et social impliquant tout autant les professionnels que les parents face à cette prise de recul psychologique à l'égard de l'enfant et de la collectivité qui l'accueille.

Ce que la centration sur les besoins de l'enfant offre toutefois comme voie de transformation de cette dynamique relationnelle tendue, entre les professionnels de la protection de l'enfance et les enfants et leurs parents, repose justement sur ce que le dispositif institutionnel a tendance à écarter, c'est-à-dire le caractère intrinsèquement interprétatif de tout discours et de toute affirmation à propos des besoins des enfants. Autrement dit, la reconnaissance de la complexité inhérente à l'analyse

et l'interprétation des besoins des enfants constitue probablement la meilleure plateforme pour mettre en scène la participation des parents et leur meilleur antidote contre les obstacles institutionnels à cette participation. Il s'agit en fait de reconnaître la nature dialogique et participative du processus sociocognitif impliqué dans l'interprétation des besoins de l'enfant par l'enfant lui-même (lorsqu'il est suffisamment âgé), ses parents et les autres membres de son entourage immédiat et les professionnels. Il faut prendre sérieusement en considération que, dans les situations de protection de l'enfance, l'analyse et l'interprétation des besoins des enfants (et, par extension, des besoins des parents dans l'exercice de leur rôle parental) sont tout aussi cruciales que la réponse concrète à ces besoins et leur satisfaction. À l'intérieur des dispositifs de protection de l'enfance, n'importe quel plan d'action visant à satisfaire des besoins spécifiques chez un enfant dépend directement de la manière dont les adultes autour de lui réussissent à négocier et à s'entendre sur l'interprétation de ceux-ci. En l'absence d'un consensus minimal à ce niveau, les actions planifiées sont condamnées à être perçues comme étant incohérentes, illégitimes ou inopportunes par les enfants et les parents qui en sont les cibles.

Concrètement, sur le plan des pratiques professionnelles reposant sur une telle approche participative, il faut mettre en évidence l'importance des conversations centrées sur les besoins des enfants entre les parents, les autres personnes de l'entourage de l'enfant et les professionnels. Ces conversations peuvent s'avérer laborieuses notamment parce qu'elles sont chargées de nuances et de points de bifurcation, qu'elles nécessitent un important travail de collaboration visant à mieux comprendre l'existence de l'enfant à l'intérieur de sa famille et sa collectivité locale et dont l'issue en termes de contenu est, en général, peu prévisible par les acteurs qui y participent (Lacharité, 2009). Évidemment, à l'intérieur de ces conversations, les faits (découlant des observations que les personnes ont l'occasion de faire) sont un élément capital. Néanmoins au-delà des faits, il y a ce que les personnes sont en mesure d'évoquer à propos du projet que constitue un enfant (pour lui-même, pour les personnes de son entourage, pour les professionnels de sa collectivité), de ce qu'il porte comme potentialités à actualiser non seulement dans le présent, mais aussi dans le futur et de ce qui peut agir pour freiner celles-ci. L'agencement de ces faits et de ces « prévisions » sous forme de récits ou de narrations de la vie de cet enfant et de cette famille, de qui il est actuellement et de qui il peut devenir, s'avère ainsi tout aussi important que les faits eux-mêmes.

Dans ce contexte, chaque action, chaque initiative, que celle-ci soit dans le passé, dans le présent ou à venir, ayant l'enfant comme cible doit être inscrite dans un plan d'ensemble qui s'élabore et se déploie au fur et à mesure qu'avancent les conversations. C'est en général le professionnel qui a la responsabilité de produire et de tenir à jour cette inscription des faits, des besoins interprétés et des actions relatives à ceux-ci au

bénéfice des personnes impliquées dans les conversations (donc pour lui-même, pour l'enfant, pour les parents et pour les autres professionnels impliqués). Il existe des procédures et des outils permettant de faciliter ce travail conversationnel et de soutenir la participation des parents dans l'analyse collective des besoins de leurs enfants¹⁴. Ces travaux proposent notamment ce qu'on pourrait appeler un cadre de dialogue sur les besoins des enfants. Dans un tel cadre, les parents sont invités à exprimer leur point de vue et leurs expériences en lien avec leur enfant et leur vie familiale. Ils sont activement soutenus dans cette expression par le professionnel. Ce dernier ne fait toutefois pas l'économie de l'expression de son propre point de vue sur l'enfant et la famille. Il exprime celui-ci de manière transparente — c'est-à-dire en rendant visibles les divers éléments qui structurent ce point de vue — et invite les parents à le questionner et à se positionner face à son interprétation des besoins de l'enfant.

Dans la prochaine section, des extraits de cette forme de conversation avec des parents sont présentés. L'objectif ici n'est pas de décrire les multiples facettes de cette pratique. Cela nécessiterait un ouvrage beaucoup plus élaboré que ce texte¹⁵. Il s'agit plutôt de fournir au lecteur une illustration concrète des principaux éléments abordés ici. Deux courts extraits sont présentés et ils sont suivis d'une brève analyse de leur contenu en termes des concepts décrits précédemment.

¹⁴ Voir notamment les travaux de Lacharité, Fafard, Bourassa et coll. (2005), de Lacharité, Pinard, Giroux et Cossette (2007), de Lessard, Chamberland et Léveillé (2007), de Prilleltensky et coll. (2001a), de Ward et Jones (2009) et de Ward et Rose (2002).

¹⁵ Un ouvrage en préparation vise cet objectif : Gingras, M.A, Lacharité, C. Dialogue, résonance, action et participation (titre provisoire).

Un dialogue parent-professionnel¹⁶

Marthe est travailleuse sociale à l'application des mesures dans un centre jeunesse au Québec¹⁷. Elle est chargée d'intervenir auprès de Pablo et Julie, les parents de deux garçons, Jonathan (3 ans) et Lorenzo (18 mois). La situation de cette famille a été portée à l'attention des services de protection en raison de problèmes liés à la violence conjugale et à la négligence envers les enfants. Ces problèmes se manifestent principalement sous la forme de querelles intenses où des insultes, des cris et des coups sont échangés de part et d'autre et culminent habituellement par une escalade où Pablo impose sa force brute (par exemple, en étranglant Julie et que celle-ci et les garçons se mettent à être terrifiés par son comportement). Les problèmes relevés se manifestent aussi par un mode de vie peu compatible avec la présence de jeunes enfants (consommation d'alcool et de drogues, organisation de vie erratique, interactions négatives avec les enfants).

¹⁶ Tous les noms sont fictifs.

¹⁷ Au Québec, les centres jeunesse sont des établissements mandatés pour recevoir et traiter les signalements pour mauvais traitements d'enfants sur leur territoire ainsi que pour appliquer les mesures administratives ou judiciaires qui peuvent en découler (interventions éducatives ou sociales, psychothérapies, etc.). L'équipe d'application des mesures est le nom généralement donné à l'équipe territoriale chargée de mettre en œuvre ces mesures. Elle est généralement composée de travailleurs sociaux, d'éducateurs et de psychologues.

Lorsque Marthe rencontre pour la première fois Julie et Pablo à leur domicile. Ceux-ci avaient accepté du bout des lèvres, quelques jours auparavant, de participer à cette série de visites avec elle. Le but de ces rencontres est d'améliorer la situation pour leurs deux fils et eux-mêmes. Au cours de ce premier contact, Julie manifeste beaucoup de

nervosité face à la présence de Marthe. Pablo, pour sa part, demeure taciturne et en retrait. Julie, sur la défensive, explique à Marthe que la famille est actuellement dans une mauvaise passe, mais que cela est temporaire, et que, en général, les choses vont bien et que leurs enfants ne manquent de rien. Elle mentionne qu'elle et Pablo ont consommé « un peu » au cours des derniers mois et que c'est cela qui a suscité de « méchantes » querelles entre eux devant leurs fils, mais que, depuis quelques semaines, ils font attention lorsque les enfants sont présents. Elle souligne qu'en particulier Pablo, dans ces moments, prend maintenant l'initiative de se retirer ou de quitter l'appartement pour se « calmer les sangs ». À ce point de la rencontre, Marthe décide de récapituler ce que Julie cherche à lui exprimer depuis le début et profite de l'occasion pour établir un contact plus direct avec Pablo.

Tableau 1 – Premier extrait d'une conversation entre la professionnelle et les parents

Marthe : *Julie, laissez-moi vérifier si je comprends bien à quoi ressemble votre situation familiale à vos yeux. J'entends que Pablo et vous avez vécu récemment une période difficile où l'alcool ou la drogue (ou peut-être les deux) ont provoqué des conflits entre vous deux. Vous me dites aussi que vous avez constaté que cela a eu des conséquences négatives pour Jonathan et Lorenzo et que, parce que vos fils semblent mal réagir à ces moments de conflit violent entre vous, vous avez décidé de faire des efforts pour ne plus vous quereller devant eux.*

Julie : *Oui, c'est ça... [elle demeure silencieuse pendant une dizaine de secondes en jetant des coups d'oeil vers Pablo qui, lui, ne la regarde pas] Je pense que ça nous est arrivé de... de perdre un peu le contrôle, mais, vous savez, nous ne sommes pas de mauvais parents. Ce n'est pas comme si nous battions nos enfants. La bagarre, c'est entre nous deux qu'elle se passe. Et puis, dans notre couple [montrant Pablo], il y a aussi de bons moments. Ce n'est pas comme si nous ne pouvions plus vivre ensemble et que nous allions nous séparer.*

Marthe : [Se tournant vers Pablo] *Pablo, êtes-vous d'accord avec ce que Julie tente de me faire comprendre à propos de votre couple et de votre famille ?*

Pablo : *Oui, c'est ça... Mais je trouve que la DPJ¹⁸ a pris cette situation un peu trop au sérieux. Nous ne sommes pas des parents maltraitants du fait que ça nous arrive de péter les plombs de temps en temps.*

¹⁸ DPJ : Direction de la protection de la jeunesse, instance responsable d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec.

Marthe : *Je comprends que ma présence chez vous aujourd'hui peut avoir cette signification. Et je comprends aussi qu'une étiquette de « parents maltraitants » suscite une foule de questions et réactions pour vous. Je réagis probablement de la même façon si on laisse entendre ce genre de chose à mon sujet. Je veux toutefois vous rassurer que mon travail n'est pas de vous coller une étiquette à la peau. Je suis ici parce que votre situation des derniers mois a suscité de grandes inquiétudes à propos de vos deux fils. Et je partage ces inquiétudes. Mon travail est de voir à donner à vos enfants les meilleures conditions possibles pour qu'ils soient en sécurité et qu'ils se développent bien. Évidemment, je ne peux pas faire ce travail seule de mon côté. Vous êtes les premiers responsables de vos enfants. La situation actuelle implique que nous travaillons ensemble pour accomplir ce résultat. En fait, je vais vous proposer tout à l'heure que nous fassions ensemble un plan d'action pour bien délimiter le rôle que je pourrai jouer, mais aussi le rôle que chacun de vous aura dans l'amélioration de la situation de votre famille.*

Pablo : *C'est vrai que les derniers mois ont été mouvementés et que les garçons ont souffert de ça. Je le reconnais et c'est pour cela que Julie et moi avons signé des mesures volontaires, comme vous le dites, et que nous faisons attention depuis quelques semaines. Moi en particulier ! Vous savez, dans ma famille (je suis d'origine colombienne), c'est un peu comme ça que les hommes et les femmes règlent leurs désaccords. J'ai été témoin de ce genre de choses à tellement d'occasions quand j'étais enfant... et je n'aimais pas ça du tout. C'est à ça que je pense maintenant quand la situation devient trop explosive entre Julie et moi. Je me regarde aller et je me dis que mes fils n'ont pas à subir cela. J'essaie de me contrôler, mais quand Julie en rajoute, c'est là que je sens que je vais péter les plombs. C'est à ce moment-là que je décide de partir... La vie est plus calme à la maison maintenant durant les soirées et les weekends et je vois que les garçons sont moins mal dans leur peau, Jonathan surtout. Il rit plus, il veut jouer avec moi.*

Marthe : *Vous m'ouvrez là une porte intéressante, Pablo. Je me posais justement plusieurs questions à propos de Lorenzo et Jonathan. Vous dites tous les deux que vos fils réagissent mal à vos querelles et, comme vous le dites Pablo, qu'ils souffrent de cela. Comment vous êtes-vous rendu compte de cela ? Qu'est-ce qui vous a amené à prendre conscience de leur malaise et à vouloir faire en sorte que cela change non seulement pour vous, mais aussi pour eux ?*

Tableau 1 – Premier extrait d'une conversation entre la professionnelle et les parents (suite et fin)

Ce bref extrait illustre bien l'écart entre l'univers institutionnel de Marthe, celui à l'intérieur duquel la famille de Julie et Pablo est décrite dans un langage administratif et clinique, et l'univers expérientiel de Julie et Pablo, celui à l'intérieur duquel les événements se bousculent et tissent une histoire. Dans ce contexte, la travailleuse sociale aurait pu imposer une lecture institutionnelle de la situation de cette famille en reprenant les parents sur les motifs qui ont conduit à l'intervention du dispositif de protection de l'enfance (par exemple, en les confrontant face à l'attitude

qui pourrait être qualifiée, dans l'univers institutionnel, de minimisation et de déni de leurs difficultés). Elle a plutôt décidé d'explorer la compréhension « négociée » qu'ils tentent de mettre de l'avant en sa présence.

Cette compréhension constitue le résultat d'une négociation que les parents font entre ce qui est connu et familier pour eux à propos de leur situation familiale et ce que le dispositif institutionnel peut avancer comme interprétation de cette situation. À ce titre, les parents tentent donc d'influencer la démarche interprétative de la professionnelle notamment en introduisant des éléments qui concernent leur identité (« nous ne sommes pas de mauvais parents »). Cette dernière s'insère à l'intérieur de cette négociation en créant un espace de dialogue où le point de vue des parents est entendu et validé et en invitant ceux-ci à donner du relief à la description de leurs expériences individuelles, conjugales et parentales. Ce faisant, les parents (Pablo en particulier) se mettent à participer activement à la compréhension des situations qui posent problème et à adopter une posture un peu plus décentrée leur permettant de porter attention à la perspective de leurs enfants. La professionnelle s'adosse ainsi aux préoccupations exprimées par les parents à propos de leurs enfants et leur offre la possibilité de déployer ces préoccupations à l'intérieur de leur conversation. Le Tableau 2 présente un second extrait qui relate la suite de cette conversation.

Tableau 2 – Second extrait d'une conversation entre la professionnelle et les parents

Julie : [en réponse aux dernières questions posées par Marthe dans l'extrait précédent] *Je ne comprends pas bien... Vous nous demandez pourquoi les garçons réagissent mal à nos querelles de couple ?*

Marthe : *En fait, vous venez vraiment de piquer ma curiosité. Vous venez de me raconter ce qui se passe dans les situations où Pablo et vous avez des facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue et à l'intérieur desquelles vous êtes complètement pris par votre querelle. Et là, j'entends que, l'un et l'autre, vous réussissez, un peu comme à travers un épais brouillard, à vous préoccuper du malaise et de la souffrance que peuvent ressentir vos fils lorsqu'ils sont exposés à ces situations. Vous serez d'accord avec moi si je dis que ces conditions ne facilitent vraiment pas le souci des enfants. Et pourtant, vous me dites que vous réussissez à vous en soucier. Cela m'intrigue et c'est ce que j'aimerais explorer avec vous. Avez-vous des idées sur le sujet ?*

Pablo : [regarde Julie] *Ben ! Quand tu les entends pleurer et que tu les vois complètement apeurés, ça fait comme une douche froide* [Julie acquiesce de la tête].

Marthe : *Si vos enfants pouvaient parler dans ces moments, que diraient-ils à propos d'eux-mêmes et de ce qu'ils ont besoin ?*

Julie : ... Ils nous diraient d'arrêter. En fait, c'est ce que Jonathan fait souvent. Il dit : « Non ! Arrête papa. Tu fais mal à maman ».

Marthe : Oui. Ils expriment — Jonathan en particulier — leur peur et leur confusion de cette façon. C'est aussi leur façon de tenter, avec les petits moyens qu'ils ont à leur disposition, de vous influencer. Mais s'ils avaient la capacité de s'exprimer verbalement sur ce qu'ils ont besoin en tant qu'enfants de 18 mois et de 3 ans à ce moment, quelles choses pourraient-ils nous raconter ? Je suis persuadé que vous avez des idées à propos de ce que vos fils ont besoin d'avoir lorsqu'ils sont terrorisés.

Pablo : Ils veulent que nous les consolions et que nous les rassurons. Ils sont perdus, ils ne comprennent pas ce qui se passe. Ils ont besoin...

Julie : D'être rassurés, que nous les prenions dans nos bras pour les rassurer et leur expliquer que ce n'est pas leur faute si papa et maman se querellent.

Marthe : Hmm. Et j'en reviens à une autre question qui m'intrigue : comment arrivez-vous à reconnaître ces choses-là chez vos fils dans les moments où vous êtes presque complètement impliqués dans vos conflits et que vos propres besoins semblent prendre toute la place ?

Pablo : Ben, je suppose que c'est parce que nous ne sommes pas si enfoncés dans nos problèmes et que nous gardons un lien fort avec Jonathan et Lorenzo.

Marthe : Et qu'est-ce qui vous rattache ainsi à vos fils ? Qui a-t-il, entre vous et eux, qui vous permet de sortir de votre brouillard personnel pour vous soucier d'eux ?

Julie : Moi, je pense que c'est parce que, malgré nos problèmes, nous aimons vraiment nos enfants et qu'eux aussi nous aiment [Pablo acquiesce de la tête].

Marthe : De l'amour entre vous et vos enfants... Vous affirmez cela avec beaucoup de conviction [Julie et Pablo se prennent la main et Marthe garde le silence pendant quelques instants]... Êtes-vous intéressés à ce que nous travaillions ensemble à ce que cet amour prenne plus de place dans votre famille que les conflits, la violence, l'alcool et la drogue ? Vous me dites que vous avez commencé à faire des efforts en ce sens depuis quelques semaines et je pense qu'il serait important qu'on vous accompagne et vous soutienne dans vos efforts et que vous ne restiez pas seuls face à ce défi. Est-ce que vous pensez que je pourrai jouer ce genre de rôle auprès de vos enfants et vous ?

Tableau 2 – Second extrait d'une conversation entre la professionnelle et les parents (suite et fin)

La travailleuse sociale, dans cette conversation, accompagne pas à pas les parents dans une démarche de développement personnel où ils prennent graduellement du recul par rapport aux interprétations initiales de leur situation familiale et où ils réfléchissent concrètement aux effets du chaos et de la violence conjugale sur leurs enfants. Ils arrivent à faire cela d'une manière qui leur permette de demeurer en contact avec les éléments de leur expérience directe avec ces derniers plutôt que d'introduire des catégories de sens extérieures à cette expérience et qui proviennent de l'univers institutionnel de Marthe. La question des besoins des enfants est abordée de front et les parents ont quelques difficultés à saisir la direction dans laquelle la professionnelle les invite à avancer.

Au lieu de procéder à un discours professionnel sur le concept de besoin, Marthe tente plutôt de construire un pont entre ce que les parents comprennent (les réactions comportementales de leurs fils) et ce qu'elle cherche à explorer avec eux (leurs besoins et les réponses parentales à ceux-ci). Elle résiste ainsi à une capture institutionnelle (Lacharité, 2009) qui provoquerait une dérive du dialogue à l'intérieur de laquelle les parents perdraient leur capacité à participer activement à la compréhension des besoins de leurs enfants et de leur responsabilité à l'égard de ceux-ci.

Dans le présent texte, j'ai adopté comme point de départ l'idée que la plupart des dispositifs de protection de l'enfance en Occident se trouve dans une posture paradoxale par rapport aux parents visés par leurs actions. D'une part, malgré les intentions de compréhension écosystémique des situations de mauvais traitements des enfants, les parents sont généralement positionnés comme étant directement responsables de ces situations et que, par conséquent, la finalité institutionnelle est de protéger ceux-ci contre ceux-là. Dans cette foulée, j'ai suggéré qu'il existe un mythe fondateur à l'origine de ces dispositifs : ils doivent intervenir pour protéger les enfants contre à la brutalité, la bestialité et l'immaturation des adultes qui les entourent. D'autre part, le contexte juridique qui encadre ces dispositifs les pousse à se donner un objectif collatéral de nature thérapeutique ou clinique, celui d'assister et de soutenir les parents dans la réalisation de changements définis comme étant nécessaires pour protéger leurs enfants. Ces changements requis sont toutefois énoncés de manière plus ou moins unilatérale sur la base de l'évaluation que font les professionnels des problèmes de la famille et des besoins des enfants. Cette question des besoins des enfants peut aisément devenir, dans ce contexte, une forme de discours colonisateur dont le but est de susciter l'adhésion des parents à une interprétation institutionnelle de leurs responsabilités et de leur identité.

Conclusion

Cette idée de la participation des parents à l'intérieur du cadre sociojuridique de la protection de l'enfance a émergé en réaction à cette posture paradoxale du dispositif et à ces effets sur les pratiques professionnelles et l'expérience vécue par les parents. Cette idée ne doit pas être conçue comme une manifestation de progrès institutionnels découlant de l'évolution de ce type de dispositif. L'idée de la participation des parents doit plutôt être conçue un contre-discours au discours institutionnel dominant. J'ai donc avancé que cette idée s'appuie sur un changement de paradigme en protection de l'enfance : les dispositifs institutionnels devraient avoir comme mandat de soutenir les groupes familiaux et les communautés locales face à leurs responsabilités collectives d'assurer le bien-être des enfants, notamment à travers des pratiques de médiation conférant aux professionnels une autorité « éthique » dans les situations où ce bien-être est compromis par les décisions et les actions des adultes de leur entourage. Pour ce faire, le concept de besoin doit être revisité de manière à le dépouiller des éléments colonisateurs évoqués plus haut et être inscrit dans une perspective dialogique qui implique la participation active des adultes concernés par le bien-être et le développement des enfants. Revisiter l'idée de besoins des enfants exige de revenir sur la notion de besoin humain et de considérer celle-ci comme étant problé-

matique, c'est-à-dire comme soulevant des questions fondamentales. J'ai montré que cette idée est étroitement liée à une conception de l'être humain en tant que projet à réaliser et que, ce faisant, elle repose sur des interprétations sociocognitives et celles-ci sont la plupart du temps multiples ou plurielles. Dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance, ce type d'interprétation revêt évidemment une dimension politique importante : comment le point de vue expérientiel des parents peut-il être considéré comme étant valide et pertinent face au point de vue institutionnel des professionnels ? Comment ces deux points de vue interprétatifs sur les besoins des enfants peuvent-ils entrer en dialogue pour constituer une compréhension plus large de la vie de ces derniers ?

C'est sur la base de telles questions qu'une approche participative avec les parents peut se constituer. De plus, j'ai présenté un ensemble d'obstacles auquel se confronte cette pratique à l'intérieur de dispositifs de protection de l'enfance. On ne peut ainsi affirmer qu'une pratique participative dans ce contexte repose simplement sur la volonté des professionnels de faire participer les parents et de tenir compte de leur point de vue. Cette forme de pratique constitue un défi beaucoup plus complexe qui exige du professionnel une attention particulière à de multiples aspects lorsqu'il entre en conversation avec des parents. Divers outils existent actuellement pour soutenir ce type de travail. Il n'en demeure pas moins que la structure des conversations avec les parents ne repose pas essentiellement sur ces outils. Elle repose aussi sur des attitudes et des habiletés chez le professionnel et sur des conditions organisationnelles. De brefs extraits de ce type de conversations ont été présentés pour illustrer le délicat travail de positionnement du professionnel et des parents autour de la compréhension des besoins de leurs enfants.

La réflexion présentée ici s'inscrit dans un ensemble de travaux visant à soutenir un changement de paradigme à l'intérieur des dispositifs de protection de l'enfance. Il ne s'agit pas là d'un travail abstrait. Il existe actuellement de multiples traces, non seulement sur le plan du discours institutionnel, mais aussi sur le plan des modalités opératoires, de la présence de ce paradigme alternatif dans ces dispositifs. De nombreuses expériences ont actuellement lieu non seulement au Canada, mais aussi dans plusieurs autres pays anglo-saxons (Angleterre, Écosse, Australie, Nouvelle-Zélande) et en France (voir Graille, 2009). En montrant les obstacles à la participation des parents et en proposant des repères conceptuels permettant de tenir compte de la complexité inhérente à cette participation, cette réflexion souhaite aussi contribuer à mettre en relief la pertinence et la vigueur de ce mouvement de rénovation de ces dispositifs.

- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris : Payot et Rivages.
- Anderson, H., & Gehart, D. (2007). *Collaborative Therapy : Relationships and conversations that make a difference*. New York, NY : Routledge.
- Allen, S., & Daly, K. (2005). *The Effects of Father Involvement : A summary of the research evidence*. Guelph, ON : Centre for Families, Work & Well-Being, University of Guelph.
- Althusser, L. (1999). *Ecrits philosophiques et politiques*. Paris : LGF.
- Bédard, J. (1998). *Familles en détresse sociale. Tome I : Du social au communautaire*. Québec, QC : Anne Sigier.
- Berg, I. K. (1994). *Family Based Services : A solution-focused approach*. New York, NY : Norton.
- Berg, I. K., & Kelly, S. (2000). *Building Solutions in Child Protective Services*. New York, NY : Norton.
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris : Seuil.
- Brandon, P. D. (2001). State intervention in imperfect families. *Rationality and Society*, 13(3), 285-303.
- Browne, K. D., & Lynch, M. A. (1998). The Challenge of child neglect. *Child Abuse Review*, 7, 73-76.
- Buckley, E., & Decter, P. (2006). From isolation to community : collaborating with children and families in times of crisis. *International Journal of Narrative and Community Work*, 2, 3-12.
- Castel, R. (1981). *La gestion des risques : De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris : Éditions de Minuit.
- Castel, R. (1995). *La métamorphose de la question sociale : Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Seuil.
- Castel, R. (2007). *La discrimination négative : citoyens ou indigènes*. Paris : Seuil.
- Chauvenet, A. (1992). *La protection de l'enfance : Une pratique ambiguë*. Paris : L'Harmattan.
- Colucci, M. (2005). Hystériques, internés, hommes infâmes : Michel Foucault et la résistance au pouvoir. Dans A. Beaulieu (Éd.), *Michel Foucault et le contrôle social* (pp. 57-89). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Crittenden, P. M. (2008). *Raising Parents : Attachment, parenting and child safety*. Portland, Oregon : Willan Publishing.
- Di Vittorio, P. (2005). De la psychiatrie à la biopolitique, ou la naissance de l'État bio-sécuritaire. Dans A. Beaulieu (Éd.), *Michel Foucault et le contrôle social* (pp. 91-123). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Duane, N. L. (1982). Needs and Medecine. *Journal of Medecine & Philosophy*, 7, 259-274.
- Forrester, D., McCambridge, J., Waissbein, C., & Rollnick, S. (2008). How do child and family social workers talk to parents about child welfare concerns ? *Child Abuse Review*, 17, 23-35.

Références

- Foucault, M. (1994). *Dits et écrits II*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1997). *Il faut défendre la société*. Paris : Seuil/Gallimard.
- Foucault, M. (1999). *Les anormaux*. Paris : Seuil/Gallimard.
- Foucault, M. (2003). *Le pouvoir psychiatrique*. Paris : Seuil/Gallimard.
- Fraser, N. (1987). Women, welfare, and the politics of needs interpretation. *Hypatia*, 2, 103-121.
- Freymond, N., & Cameron, G. (2006). *Towards Positive Systems of Child and Family Welfare*. Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Graulle, P. (2009). Innovation associative : David contre Goliath. *Journal de l'action sociale*, 142, 10-13.
- Grevot, A., & Lacharité, C. (2009). Familles et dispositifs de protection de l'enfance, des relations marquées par les contextes nationaux : mise en perspective France-Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 1, 109-117.
- Hall, R. (1994). Partnership accountability. *Dulwich Centre Newsletter*, 2-3, 6-29.
- Hamilton, L. A. (2003). *The Political Philosophy of Needs*. Cambridge, MA : Cambridge University Press.
- Jenkins, A. (1990). *Invitations to Responsibility : The therapeutic engagement of men who are violent and abusive*. Adelaide, Australia : Dulwich Centre Publications.
- Lacharité, C. (2004, mars). La paternité : enjeux sociaux pour les psychologues. *Psychologie Québec*, 28-31.
- Lacharité, C. (2005a). From Risk to Psychosocial Resilience : Conceptual Models and Avenues for Family Intervention. *Texto & Contexto Enfermagem*, 14, 71-77.
- Lacharité, C. (2005b). Représentations de l'enfant maltraité dans le discours scientifique : une esquisse de problématisation. Dans G. Bergonnier-Dupuy (Éd.), *L'enfant, acteur et sujet au sein de la famille et des autres institutions éducatives* (pp. 111-123). Toulouse, France : Privat.
- Lacharité, C. (2006a). *Paternité, socialisation masculine et rapport à l'aide*. Trois-Rivières, QC : Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF), Université du Québec à Trois-Rivières.
- Lacharité, C. (2006b). *Engagement paternel et développement de l'enfant*. Trois-Rivières, QC : Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF), Université du Québec à Trois-Rivières.
- Lacharité, C. (2008). Formule de garde suite à une séparation parentale et discours social sur l'enfant et la famille. *Santé mentale au Québec*, XXXIII(1), 217-222.
- Lacharité, C. (2009). Approche participative auprès des familles. Dans C. Lacharité, & J.P. Gagnier (Éds), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : Repères conceptuels et stratégies d'action* (pp.157-182). Montréal, QC : Chenelière.
- Lacharité, C., de Montigny, F., Miron, J. M., Devault, A., Larouche, H., & Desmet, S. (2005). *Les services offerts aux familles à risque ou en difficulté : modèles conceptuels, stratégies d'action et réponses aux besoins des parents*. Rapport de recherche. Trois-Rivières, QC : Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF), Université du Québec à Trois-Rivières.
- Lacharité, C., Éthier, L., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, 59, 381-394.

- Lacharité, C., Fafard, G., Bourassa, L. et coll. (2005). Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : Nouvelle génération (PAPFC-2). Trois-Rivières, QC : Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN), Université du Québec à Trois-Rivières.
- Lacharité, C., Pinard, P., Giroux, P., & Cossette, F. (2007). Faire la courte échelle : Développement d'un programme de services intégrés pour contrer la négligence envers les enfants. Dans C. Chamberland, S. Léveillé, & N. Trocmé (Éds), *Enfants à protéger, parents à aider : des univers à rapprocher*. Montréal, QC : PUQ.
- Lessard, D., Chamberland, C., & Léveillé, S. (2007, automne). L'évaluation de l'initiative AIDES. *Les enfants du Canada*, 43-48.
- Madsen, W. C. (2007). *Collaborative Therapy with Multi-stressed Families*. 2nd edition. New York, NY : Guilford.
- Maslow, A. H. (1970). *Motivation and Personality*, 2nd edition. New York, NY : Joanna Cotler Books.
- Maslow, A. H. (1982). *Toward a Psychology of Being*, 2nd edition. New York, NY : Van Nostrand Reinhold.
- McCloskey, H. J. (1976). Human needs, rights and political values. *American Philosophical Quarterly*, 13, 1-11.
- McMahon, A. (1999). *Taking Care of Men : Sexual politics in the public space*. Cambridge, MA : Cambridge University Press.
- Midley, M. (1983). Human ideals and human needs. *Philosophy*, 58, 89-94.
- Pennell, J., & Anderson, G. (2005). *Widening the Circle : The Practice and Evaluation of Family Group Conferencing with Children, Youths, and Their Families*. Washington, DC : NASW Press.
- Prilleltensky, I., Nelson, G., & Peirson, L. (2001a). *Promoting family wellness and preventing child maltreatment : Fundamentals for thinking and action*. Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Prilleltensky, I., Nelson, G., & Peirson, L. (2001b). The role of power and control in children's lives : An ecological analysis of pathways toward wellness, resilience and problems. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 11, 143-158.
- Rorty, R. (1979). *Philosophy and the Mirror of Nature*. Princeton : Princeton University Press.
- Rorty, R. (1989). *Contingency, Irony and Solidarity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Rorty, R. (1999). *Philosophy and Social Hope*. London : Penguin Books.
- Shotter, J. (1994). *Conversational Realities : Constructing life through language*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Strobel, P. & Castel, R. (2008). *Penser les politiques sociales contre les inégalités : Le principe de solidarité*. Paris : Aube.
- Swift, K. (1995). *Manufacturing Bad Mothers : A critical perspective on child neglect*. Toronto : University of Toronto Press.
- Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C., & Paquette, D. (2001). Déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psychoéducation*, 30, 39-65.
- Turmel, A. (2008). *A Historical Sociology of Childhood*. Cambridge, MA : Cambridge University Press.
- Turnbull, C. (1987). *Les Iks : Survivre par la cruauté au Nord Uganda*. Paris : Presse Pocket.

- Ward, H., & Jones, H. (2009). Le système de protection en Angleterre. *Santé, Société et Solidarité, 1*, 181-192.
- Ward, H., & Rose, W. (2002). *Approaches to Needs Assessment in Children's Services*. London, UK : Jessica Kingsley Publishers.
- Wise, J. B. (2005). *Empowerment Practice with Families in Distress*. New York, NY : Columbia University Press.
- Wittgenstein, L. (1980). *Grammaire philosophique*. Paris : Gallimard.
- Wittgenstein, L. (2004). *Recherches philosophiques*. Paris : Gallimard.
- White, M. (2007). *Maps of Narrative Practice*. New York, NY : Norton.
- White, M, Morgan, A. (2006). *Narrative Therapy with Children and their Families*. Adelaide, Australia : Dulwich Center Publications.
- Young-Bruehl, E. (2011). *Childism : Confronting prejudice against children*. New Haven, CT : Yale University Press.

Études familiales



PhD doctorat en psychologie

profil recherche
concentration **études familiales**

Ce programme permet aux étudiants provenant de milieux différents de se rencontrer afin de faire progresser les connaissances sur la famille québécoise dans un contexte d'ouverture aux autres disciplines.

PROGRAMME 2131

PLUS DE DÉTAILS
www.uqtr.ca/programme

programme court de 3^e cycle

études familiales

Ce programme court s'adresse à un vaste éventail de personnes qui souhaitent se spécialiser dans le champ des études familiales et approfondir leur connaissance des concepts et des méthodes de recherche permettant de comprendre la famille et de saisir divers types d'enjeux cliniques, sociaux, éducatifs, économiques, culturels, juridiques, etc.) qui la caractérisent.

PROGRAMME 0831